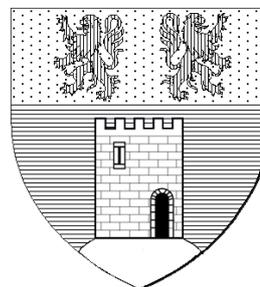


# PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU  
1 Place de la Mairie  
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, MURAT Lou, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, BLANC Yves, FEMY Michaël et RICHAUD Guillaume.

Absents : M. MICHEL Cédric, excusé.

Le Maire ouvre la séance à 18 H 00 en indiquant qu'il s'agit d'un horaire inhabituel souhaité par une partie des conseillères et justifié par le couvre-feu.

Il présente les excuses de Cédric MICHEL retenu à Marseille en raison du confinement et donne lecture de l'ordre du jour :

1- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2020**

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- **INFORMATIONS DIVERSES**

Les résultats des analyses d'eau sont bons.

Établi le : 18/12/2020

MAIRE

M. Philippe MAGNUS  
Signature et cachet

---

Suite au nouveau confinement, des attestations ont été remises aux habitants et mises à disposition en Mairie. Un suivi des personnes isolées ou en difficulté sera effectué pour prévenir tout besoin particulier ou difficulté.

Le loyer de Nathalie a été suspendu comme lors du premier confinement.

La candidature à l'appel à projets « Centre Villes et Villages » du Département de la Drôme a été déposée le 13 novembre.

La contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est reconduite pour 2021 à 3 602 €.

Dans le cadre de l'acquisition du terrain de la succession MICHEL, Maître MARTELLI, Notaire à Sisteron a été autorisée par les héritières à instrumenter. Pour gagner du temps et éviter les frais liés au compromis, il lui a été demandé d'aller directement à l'acte.

La Compétence en matière d'urbanisme restera communale, la minorité de blocage des communes au sein de la Communauté de Communes ayant été atteinte.

Le chantier de l'Église a été interrompu pour cause de cas contact. L'instruction de la demande de subvention par la Région est terminée. La subvention devrait être plafonnée à 16 400 € compte-tenu du taux maximal d'aide publique fixé à 80%. Cette demande de subvention entre dans le Plan de Relance. La décision devrait intervenir avant la fin de l'année. Deux autres dossiers sont en cours auprès du Crédit agricole et la Société de Sauvegarde des Monuments anciens de la Drôme.

La commémoration du 11 novembre s'est déroulée dans un format restreint avec la Commune de Ballons.

Monsieur Joël ORY descendant de Dard CALLET, né à Lachau et décédé en 1915, sollicite l'inscription du nom de son parent sur le monument aux morts. La demande est prise en compte et sera examinée en collaboration avec le général Christian MAUDUIT qui effectue bénévolement pour la Commune des travaux de recherches historique et militaire.

La facture de l'étrave a été réceptionnée.

Le secteur fera l'objet de survols d'hélicoptère pour le compte d'ENEDIS dans le cadre de la vérification de ses lignes et poteaux.

Sophie et Katia ont été cas contact au Covid. Fort heureusement leurs tests se sont révélés négatifs.

Nos futurs boulangers ont été intoxiqués au monoxyde de carbone, ils reprennent progressivement des forces pour une ouverture prochaine.

Les consignes sanitaires ne rendent pas possible la tenue du marché de Noël dans sa forme habituelle.

Dans l'immédiat, l'INSEE maintient la programmation du recensement de population pour 2021.

La Préfecture a transmis les obligations légales en termes de débroussaillage. Guillaume est en charge du dossier.

GROUPAMA a été relancé pour la renégociation des contrats d'assurance.

Pour l'avenir la Commune a opté pour la transmission dématérialisée des résultats électoraux ; ce qui évitera leur portage à la Gendarmerie de Nyons.

---

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

### **3- VOIRIE : POINT SUR LA SITUATION ET ACTIONS À CONDUIRE**

Christine, qui a souhaité se consacrer pleine à l'aménagement du village et au projet Centre de Village sera remplacée, à sa demande, par Marie-Line à la commission. Michael procède à un repérage précis de l'état des rues et des chemins communaux. Il organisera une visite collective avant de réunir sa commission. Il ressort de ces premiers échanges et sans préjuger des travaux de la commission, les points suivants :

- Mise en place d'un entretien régulier à minima annuel des chemins avec curage des ruisseaux,
- Élaboration d'un état des lieux,
- Sur cette base, fixation d'un programme pluriannuel en fonction des priorités à définir avec organisation d'une réunion publique de présentation et de concertation,
- Traitement de la Place du Rousson dont les travaux commandés à la Routière en 2019 ont été reportés après l'ouverture de la boulangerie,
- Sécurisation du village : le projet doit être conçu en collaboration avec Monsieur DONZE de la DDT.
- Marquage des places « handicapé »

### **4- TRAITEMENT DES DÉCHETS : RÉFLEXION EN VUE D'UNE RÉDUCTION DES APPORTS EN DÉCHETTERIE**

Le dossier présenté en Conférence des Maires est remis à l'ensemble des conseillers.

Il présente de façon pédagogique et en chiffres la collecte, le transport et le traitement des déchets, l'intérêt du tri sélectif et de la sensibilisation des usagers.

Les habitants de la Communauté de Communes produisent en moyenne 503 kg de déchets par an dont 275 kg d'ordures ménagères, 31 kg de verre, 28 kg d'emballages et de papiers, 97 kg de déchets bois et verts, 60 kg d'encombrants et 11.6 kg de cartons.

Le prix de revient par habitant est de 177 €.

Dans une poubelle, les déchets résiduels ne représentent que 35 %. Les textiles qui représentent 1% sont réutilisables. 5% des déchets sont évitables (Stop pub), 26% représentent des emballages recyclables et 33% sont compostables.

---

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

Le Conseil décide d'organiser le moment venu une présentation publique de cette étude pour sensibiliser la population et d'engager un travail sur le traitement des déchets verts via le compostage.

## **5- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS**

**Lotissement** : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout acte relatif à la vente des lots. (*délibération n°2020-56*)

**École de Séderon** : Lou présente le compte-rendu du Conseil d'École. Le Conseil Municipal autorise le SIVOS sous réserve de l'autorisation expresse des parents, de l'acceptation du personnel et sur présentation d'une ordonnance, à faire administrer de médicaments courants aux écoliers.

**Communauté de Communes** : Deux conférences des Maires ont été organisées, l'une sur les déchets et l'autre sur le SCOT. Les fonds européens Leader fond l'objet d'un abondement. Un nouvel appel à projet va être lancé. La Commune pourrait être porteuse d'un projet en collaboration avec les associations.

**SDED** : le dossier du renforcement du réseau qui ne donne pas satisfaction sur le traitement des abords de la Mairie fera l'objet d'une rencontre sur place le 19 novembre.

**Éclairage public** : Yves a programmé avec INEO l'installation des illuminations de Noël début décembre.

**Station d'épuration** : les conclusions du rapport de visite du SATESE sont lues. Marie-Line s'occupe de demander des devis concernant les travaux d'entretien ou de réparation préconisés.

**Agence de l'Eau** : le Directeur Général de l'Agence de l'Eau a notifié à la Mairie l'augmentation de la redevance pour pollution domestique qui s'établit à 0,28 € par m<sup>3</sup>.

Il a également indiqué que la performance épuratoire 2020 calculée par ses services à 1 211,99€ ne sera pas versée à la Commune car inférieure au seuil de 1 500 € fixé par le Conseil d'administration de l'Agence. Il lui a été répondu qu'à l'avenir les différentes primes à verser à l'Agence de l'Eau excédant 1 500 € ne seront plus mises en paiement par la Commune.

## **6- QUESTIONS DIVERSES**

En l'absence de Roland qui est seul habilité à utiliser le tracteur, les conseiller(e)s agriculteurs qui maîtrisent son utilisation organiseront une rencontre de démonstration au hangar avec les conseillères et les conseillers qui le souhaitent.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 20 H 15.

---

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet